

De vingt-deux ans pour l'époux et de dix-huit ans pour l'épouse, le jour de la célébration de ce mariage.

ACTE DE MARIAGE de Joseph *gondran* *gondran*  
de Gondran, fils de Joseph *gondran* et de Marie Catherine *gondran*  
profession de Cultivateur, domicilié à Lagarde, département du Var  
et de Marie Catherine *gondran* épouse de Joseph *gondran*  
profession de Cultivateur, domiciliée à Lagarde, département du Var

N° 10

*gondran*

Et M. Marie *gondran* *gondran*  
épouse de Joseph *gondran*  
profession de Cultivateur, domiciliée à Lagarde, département du Var  
et de Marie Catherine *gondran* épouse de Joseph *gondran*  
profession de Cultivateur, domiciliée à Lagarde, département du Var

Les actes préliminaires de ce mariage ont été faits par moi, Maire de Lagarde, le jour de la célébration de ce mariage, en présence de deux témoins, savoir : M. *gondran* et M. *gondran*, tous deux domiciliés à Lagarde, département du Var, et de M. *gondran*, Maire de Lagarde, département du Var, et de M. *gondran*, Maire de Lagarde, département du Var.

et le tout en forme de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V de la loi du 25 ventôse an 11, sur le Mariage, concernant les Droits et Devoirs respectifs des Epoux.

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Marie *gondran* *gondran*  
épouse de Joseph *gondran*  
profession de Cultivateur, domiciliée à Lagarde, département du Var  
et de Marie Catherine *gondran* épouse de Joseph *gondran*  
profession de Cultivateur, domiciliée à Lagarde, département du Var

N° 2

De Joseph *gondran* *gondran*  
profession de Cultivateur, domicilié à Lagarde, département du Var  
et de Marie Catherine *gondran* épouse de Joseph *gondran*  
profession de Cultivateur, domiciliée à Lagarde, département du Var

Après quoi, moi, Maire de Lagarde, j'ai fait fonction d'officier public de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites Parties sont unies en mariage. Il a été donné la présente Acte dont lecture a été faite, et qui a été signé avec moi, par les Epoux et Témoins, ainsi qu'il est dit dans les présentes, et par moi, Maire de Lagarde, département du Var.

*gondran* *gondran*  
*gondran* *gondran*  
*gondran* *gondran*



De vingt-deux ans pour l'époux et de dix-huit ans pour l'épouse, le jour de la célébration de ce mariage.

ACTE DE MARIAGE de Joseph *gondran* *gondran*  
de Gondran, fils de Joseph *gondran* et de Marie Catherine *gondran*  
profession de Cultivateur, domicilié à Lagarde, département du Var  
et de Marie Catherine *gondran* épouse de Joseph *gondran*  
profession de Cultivateur, domiciliée à Lagarde, département du Var

N° 11

*gondran*

Et M. Marie *gondran* *gondran*  
épouse de Joseph *gondran*  
profession de Cultivateur, domiciliée à Lagarde, département du Var  
et de Marie Catherine *gondran* épouse de Joseph *gondran*  
profession de Cultivateur, domiciliée à Lagarde, département du Var

Les actes préliminaires de ce mariage ont été faits par moi, Maire de Lagarde, le jour de la célébration de ce mariage, en présence de deux témoins, savoir : M. *gondran* et M. *gondran*, tous deux domiciliés à Lagarde, département du Var, et de M. *gondran*, Maire de Lagarde, département du Var, et de M. *gondran*, Maire de Lagarde, département du Var.

et le tout en forme de tous lesquels Actes il a été donné lecture par moi officier public, ainsi que du chapitre VI du titre V de la loi du 25 ventôse an 11, sur le Mariage, concernant les Droits et Devoirs respectifs des Epoux.

Les contractants ont déclaré prendre en mariage, l'un Marie *gondran* *gondran*  
épouse de Joseph *gondran*  
profession de Cultivateur, domiciliée à Lagarde, département du Var  
et de Marie Catherine *gondran* épouse de Joseph *gondran*  
profession de Cultivateur, domiciliée à Lagarde, département du Var

De Joseph *gondran* *gondran*  
profession de Cultivateur, domicilié à Lagarde, département du Var  
et de Marie Catherine *gondran* épouse de Joseph *gondran*  
profession de Cultivateur, domiciliée à Lagarde, département du Var

Après quoi, moi, Maire de Lagarde, j'ai fait fonction d'officier public de l'état civil, ai prononcé, au nom de la loi, que lesdites Parties sont unies en mariage. Il a été donné la présente Acte dont lecture a été faite, et qui a été signé avec moi, par les Epoux et Témoins, ainsi qu'il est dit dans les présentes, et par moi, Maire de Lagarde, département du Var.

*gondran* *gondran*  
*gondran* *gondran*  
*gondran* *gondran*